

## Réunion de rentrée LAS

|   |   |
|---|---|
| <b>Comment trouver les cours Moodle :</b>               | 2 |
| <b>Accompagnement par les profs :</b>                   | 2 |
| <b>Les dates importantes de l'année</b>                 | 4 |
| <b>Le nombre de place par groupe de parcours</b>        | 5 |
| <b>LAS 1</b>  | 5 |
| Pour être recevable en MMOPK vous devez :               | 5 |
| Comment serez vous classés ?                            | 5 |
| <b>LAS2</b>   | 6 |
| Pour être recevable en MMOPK vous devez :               | 6 |
| Comment serez vous classés ?                            | 6 |
| <b>IDE</b>  | 6 |
| Pour être recevable en MM vous devez :                  | 6 |
| Pour le calcul de votre note:                           | 6 |
| <b>Les contacts</b>                                     | 6 |
| <b>Les modifications par rapport à l'année dernière</b> | 7 |

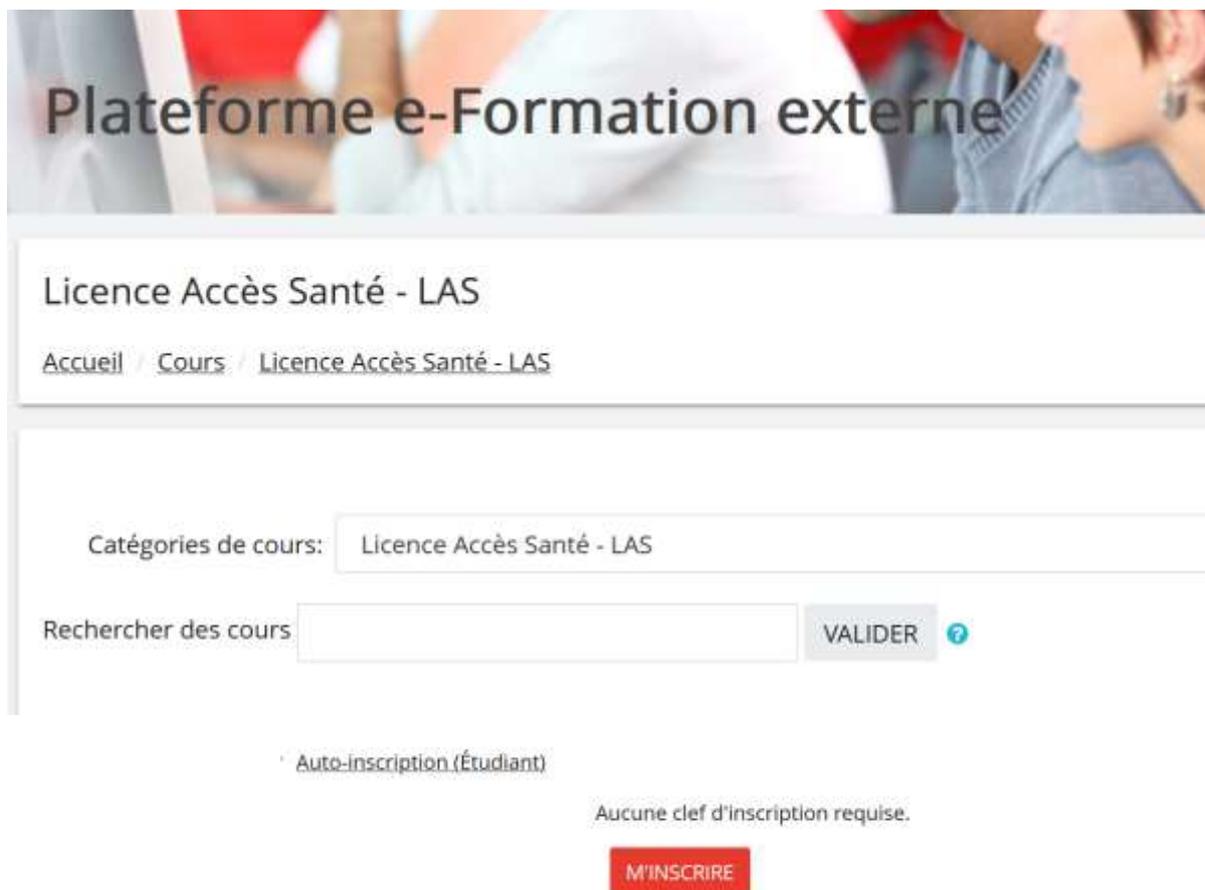
## Comment trouver les cours Moodle

Les cours de LAS sont en distanciel asynchrone, cela veut dire que vos cours seront sous forme de capsules vidéo que vous devrez regarder en autonomie. Pour vous aider dans votre apprentissage, le Tutorat vous propose un planning conseil sur lequel seront basées les conférences.

- Certaines capsules vont être modifiées cette année, nous vous recommandons de toutes les regarder.
- Les photocopiés des cours retranscrits par les tuteurs sont disponibles sur le site du Tutorat dans l' "Espace LAS". Vous pouvez vous en servir comme base de votre prise de note.

### Tuto pour avoir accès aux capsules :

- Aller sur le site : <https://e-formation-externe.univ-rennes1.fr/course/index.php?categoryid=47>
- Choisir le cours "LAS - Semestre 1" et cliquer sur le bouton "M'inscrire" tout en bas de la page.



The screenshot shows the Moodle interface for the 'Licence Accès Santé - LAS' course. At the top, there is a banner with the text 'Plateforme e-Formation externe' over a background image of people. Below the banner, the course title 'Licence Accès Santé - LAS' is displayed. A breadcrumb trail shows 'Accueil / Cours / Licence Accès Santé - LAS'. There is a search bar with the text 'Rechercher des cours' and a 'VALIDER' button. Below the search bar, there is a section for 'Auto-inscription (Étudiant)' with the text 'Aucune clef d'inscription requise.' and a red 'M'INSCRIRE' button.

Les cours se font en auto-inscription, il n'y a aucun problème pour que tout le monde y ait accès

Le lien vous a été envoyé à tous sur votre mail universitaire. Pour les étudiants de Rennes 2 ou de l'UBS, la scolarité vous a normalement envoyé vos identifiants et mots de passe pour avoir accès à l'ent de Rennes1.

## Accompagnement par les profs

Au cours du semestre, vous pourrez poser toutes vos questions sur un Lime Survey qui vous sera communiqué. Les professeurs concernés y répondront lors d'un cours d'accompagnement en distanciel. Ces cours seront enregistrés et déposés sur la plateforme pour être accessibles à tous les étudiants.

### Voici le calendrier de ces cours :

Ils se dérouleront de 19h à 20h.

| Nom de l'UE         | Date                | Enseignant            |
|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Anatomie            | Mercredi 2 Novembre | F. Robin              |
| Physiologie         | Jeudi 3 Novembre    |                       |
| Biologie Cellulaire | Vendredi 4 Novembre | O. Sergent-F Cabillic |
| Pharmacologie       | Mercredi 9 Novembre | V. Lagente            |
| Histologie          | Jeudi 10 Novembre   | MA. Belaud Rotureau   |

## Les dates importantes de l'année

### LAS1 ET LAS2 DEVANT PASSER L'OPTION



### LAS 2-3 AYANT VALIDÉ L'OPTION SANTÉ EN LAS1 OU LE PASS



#### **Vous devez passer l'option santé si :**

- Vous entrez cette année en LAS1
- Vous êtes en LAS 2 cette année mais :
  - Vous n'avez pas validé votre PASS avec 10 de moyenne générale
  - Vous n'avez pas validé ou pas passé votre option santé en LAS1

#### **Vous ne devez pas repasser votre option santé si :**

- Vous avez validé votre PASS
- Vous avez validé votre option santé en LAS1

## Le nombre de place par groupe de parcours

|              |                     | PASS       | LAS 1      | Paramédical * | L2-3       | Passerelles | Total      |
|--------------|---------------------|------------|------------|---------------|------------|-------------|------------|
| Maïeutique   |                     | 8          | 8          | 1             | 6          | 2           | 25         |
| Médecine     |                     | 80         | 80         | 10            | 80         | 15          | 265        |
| Odontologie  |                     | 30         | 16         |               | 16         | 5           | 67         |
| Pharmacie    | Rennes              | 36         | 25         |               | 28         | 7           | 96         |
|              | Brest               | 14         | 5          |               | 10         |             | 29         |
| Rééducation  | Kinésithérapie      | 33         | 10         |               | 9          |             | 52         |
|              | Ergothérapie        | 9          | 4          |               | 5          |             | 18         |
|              | Pédicurie-Podologie | 7          | 3          |               | 4          |             | 14         |
| <b>Total</b> |                     | <b>217</b> | <b>151</b> | <b>11</b>     | <b>158</b> | <b>29</b>   | <b>566</b> |

\*pour les étudiants en 1<sup>ère</sup> année d'IFSI.

## LAS 1

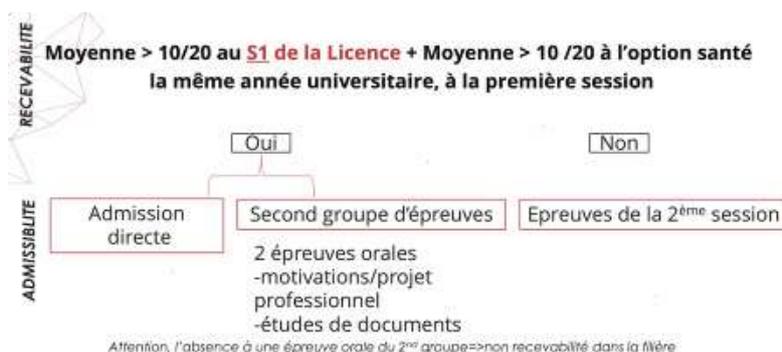
### Pour être recevable en MMOPR vous devez :

- Avoir plus de 10 de moyenne à votre licence au S1
  - Vos notes de licences seront harmonisées de façon à prendre en compte votre classement au sein de votre licence. Le but est de prendre les meilleurs de chaque filière.
  - Attention, seul le S1 comptera pour le recrutement mais il faut valider l'année entière pour passer en MMOPR (donc avoir plus de 10 de moyenne de licence à l'année)
- +
- Avoir **plus de 10 de moyenne à l'option santé S1 et S2 en première session** (= sans rattrapages)
  - Il faut que le S1 et le S2 de l'option soient validés la même année en première session pour pouvoir candidater au recrutement la première année.
  - **Si vous validez l'option santé en 2e session** (= au rattrapage), vous pourrez candidater l'année suivante au recrutement
  - **Si vous ne validez pas l'option santé mais que vous validez les 60 ECTS de votre L1 par compensation** : vous pouvez passer en LAS2 mais vous devrez repasser l'option

### Comment serez vous classé.e.s ?

- Votre note de licence du S1 harmonisée comptera pour 60%
- Votre note de l'option santé S1 et S2 à 40%

⇒Vous serez ensuite classé.e.s toutes licences confondues



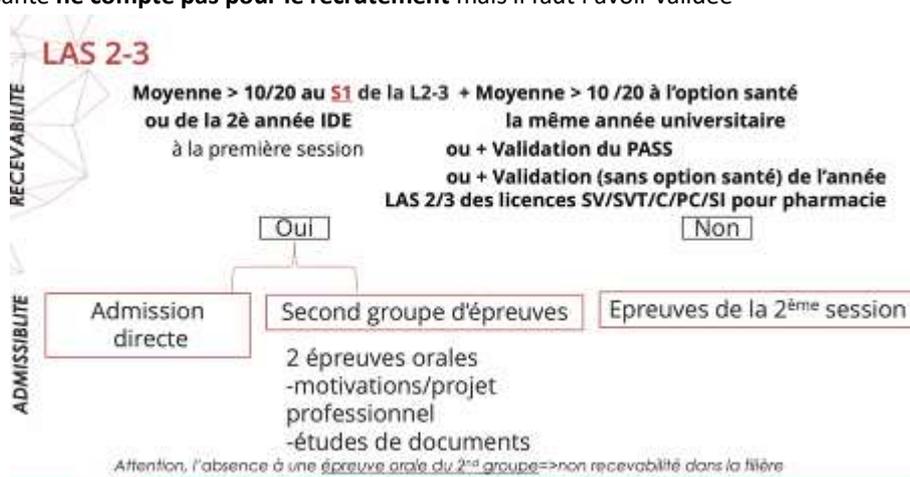
## LAS2

### Pour être recevable en MMOPR vous devez :

- Avoir eu plus de 10 de moyenne à votre licence au S1
- Avoir validé l'option santé :
  - Soit en ayant eu plus de 10 à l'option l'année de LAS2-3
  - Soit en ayant eu plus de 10 à l'option en LAS1
  - Soit en ayant validé le PASS avec plus de 10 de moyenne générale à l'année

### Comment serez vous classés ?

- Vous serez classé.e.s par votre **note harmonisée de licence du semestre impair (S3 et S5)** seulement. Attention cependant, il faut valider la licence entière pour pouvoir candidater (donc ne pas se relâcher au S4 ou S6)
- L'option santé **ne compte pas pour le recrutement** mais il faut l'avoir validée



## IDE

Votre 1e année en IFSI est l'équivalent d'une LAS1 comme vous passez la même option santé. Vous ne pouvez candidater que pour médecine (10 places) et maïeutique (1 place).

### Pour être recevable en MM vous devez :

- Avoir validé votre 1e année d'IFSI avec plus de 10 de moyenne générale
- Avoir validé l'option santé en première session (sans rattrapage)

### Pour le calcul de votre note:

- Votre premier semestre d'IFSI comptera pour 60% de la note totale
- L'option santé comptera pour 40% de la note totale

## Les contacts

Pour toutes questions en lien avec l'accès santé, le recrutement...

- Envoyer à cette adresse : [licence-acces-sante@univ-rennes1.fr](mailto:licence-acces-sante@univ-rennes1.fr)
- Les contacts se font uniquement avec votre mail univ.
- Vérifier en amont que les informations ne sont pas sur le site de Rennes 1, voici les liens utiles :
  - <https://acces-sante.univ-rennes1.fr/les-licences-acces-sante>
  - <https://www.univ-rennes1.fr/faq-pass-las>

Pour toutes questions relatives à votre parcours de Licence, merci de vous adresser vers la scolarité de votre licence.

## Les modifications par rapport à l'année dernière

### L'accès santé MMK devient MMR (rééducation)

- L'accès aux métiers de la rééducation : pédicure-podologue, ergothérapie
- Pas de modification du contenu de l'accès santé

### L'anglais :

- Présence au cours obligatoire
- Validation du module : la note n'est pas prise en compte pour le recrutement

**Seules les notes du S1 (ou S3-S5 si vous êtes en LAS2-3) comptent pour le classement.**

**Les filières et le recrutement** : 1 seule filière est retenue pour la validation y compris en LAS2 et 3